

PROCES VERBAL - SEANCE DU MERCREDI 4 JUILLET 2018

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le Mercredi 4 juillet 2018 à 20h30 dans la salle du conseil de la Mairie.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués et dévoués.

Christian BALIGAND,
Le Maire

L'an deux mil dix-huit, le quatre juillet à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BALIGAND Christian, Maire.

Présents : MM. BALIGAND, ABILY, ALMAZAN ESPADA, BALLUAIS, DELLIERE, DESCHAMPS, HERCÉ, LALANDE, LE GAL-MESME, LEGROS, LENOIR, LEVRARD, MENAGER, MENU, MINISINI, POMMÉ, ROUSTEL.

Absents : MM. ABREU, FEAU, FOURMOND, FRAPPIER, ROUSSET, VANNETZEL.

Procuration de :

Sandrine MAILLARD à Christian BALIGAND,
Annie MEDARD à Emmanuelle LE GAL-MESME,
Karl RAUX à Jérôme DELLIERE,
Eliane VEQUAUD à Daniel LEVRARD.

Secrétaire de séance : Anne MINISINI.

*Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.
Madame Anne MINISINI est désignée secrétaire de séance.*

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 4 juin 2018,**
- 2. Délibération portant approbation du rapport du 20 mars 2018 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) sur l'évaluation des charges transférées à la communauté de communes Maine Cœur de Sarthe,**
- 3. Affaires scolaires : délibération relative à l'ouverture d'un poste de 6^{ème} ATSEM à temps partiel à la rentrée 2018-2019,**
- 4. Affaires culturelles,**
- 5. Jeunesse : délibération pour autoriser la mise en vente de jeux et mobiliers,**
- 6. Ressources humaines : avis du Comité Technique Paritaire et de la Commission Administrative Paritaire concernant le transfert et la mise à disposition des agents à la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe et à la Maison Des Projets,**
- 7. Point sur les travaux en cours,**
- 8. Affaires diverses.**

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 4 juin 2018

Présentation : Christian BALIGAND

Pas de remarque particulière.

Le procès-verbal du 4 juin 2018 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2. Délibération portant approbation du rapport du 20 mars 2018 de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) sur l'évaluation des charges transférées à la communauté de communes Maine Cœur de Sarthe

Présentation : Michel LALANDE

Monsieur LALANDE dit au Conseil Municipal que ce sujet a déjà été évoqué lors du dernier Conseil Municipal, que celui-ci a déjà pris acte du transfert de compétences GEMAPI et action sociale intercommunautaire.

Il ajoute qu'il est important de faire un point sur les montants de ces charges.

Accueil collectif 0/3 ans	ALSH (hors mercredis)	Accueil jeunes	Contributions à la mission locale	Autres éléments ou contributions « action sociale »	Coûts cumulés des transferts de charges
7 423 €	21 718 €	4 244 €	4 463 €	0 €	37 848 €

Monsieur LALANDE rappelle que lors du dernier Conseil Municipal, celui-ci s'était arrêté sur le montant de l'accueil des jeunes à hauteur de 4 244 € valorisé mais la commune était en attente d'un retour précis de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe sur le niveau de mise en œuvre de cette compétence sur le territoire de la commune.

Le Conseil Communautaire a délibéré le 2 juillet. La Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe va passer commande auprès de la Maison des Projets pour demander un niveau de service en matière d'accueil des jeunes comparable à l'existant sur la commune de La Bazoge.

Madame HERCÉ complète l'intervention de Monsieur LALANDE en disant, qu'effectivement, le niveau sera comparable à l'existant concernant les espaces jeunes, mais pas concernant les animations Anim'Ados et toutes les autres activités.

Monsieur LALANDE dit que cela soulève le problème évoqué lors du dernier Conseil Municipal.

Monsieur le Maire intervient et dit qu'après le travail des différentes commissions, la Communauté de Communes a décidé de repartir sur une prestation à l'identique.

Madame HERCÉ ajoute qu'une évaluation de ces actions sera réalisée à l'issue d'une année afin de voir comment s'est déroulée cette prestation de l'activité jeunesse.

Monsieur LALANDE dit que le coût cumulé du transfert de charges s'élève à 37 848.00 €.

Monsieur le Maire ajoute que la CLECT devra, dans le dernier trimestre de l'année, revoir le montant des attributions de compensation pour ajouter le transfert des charges des mercredis après-midi d'ALSH qui seront pris en charge en totalité par la Communauté de Communes à partir du mois de septembre.

Monsieur LALANDE précise que le transfert de Matthias CZINOBER, agent d'animation, est acté pour le 9 juillet prochain et a été validé en Conseil Communautaire.

Concernant la compétence GEMAPI, il n'y a pas de transfert de charges au niveau de la commune car cette charge était inexistante mais il y a un transfert au niveau des communes de l'ex Communauté de Communes Portes du Maine.

Monsieur DESCHAMPS intervient pour préciser qu'il croit avoir compris, lors du dernier conseil communautaire, qu'il n'y aurait, en revanche, pas d'impact sur les attributions de compensation de ces communes ex Portes du Maine.

Monsieur LALANDE répond que la compétence GEMAPI a évalué les dépenses qui représentent des valeurs très, très faibles et que tout est précisé dans le rapport de la CLECT joint à la note de synthèse du présent Conseil.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions. Pas de question ou remarque particulière.

Il conclut en disant que le principal est que la commune de La Bazoge puisse bénéficier des mêmes conditions de services proposées à ses habitants.

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté préfectoral n° DIRCOL 2016-0624 du 25 novembre 2016 portant fusion des Communautés de Communes des Portes du Maine et des Rives de Sarthe et créant, au 1^{er} Janvier 2017, la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, approuvé en séance du 20 mars 2018 et annexé à la présente,

Vu le Code Général des Impôts et en particulier son article 1609 nonies C relatif à l'évaluation des charges de transfert ;

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, décide d'approuver le contenu et les conclusions du rapport de la CLECT en date du 20 mars 2018, tel qu'annexé à la note de synthèse, portant sur l'évaluation des charges transférées dans le cadre des transferts de compétences rendus effectifs au 1^{er} janvier 2018.

3. Affaires scolaires : délibération relative à l'ouverture d'un poste de 6^{ème} ATSEM à temps partiel à la rentrée 2018-2019

Présentation : Anne MINISINI

Madame MINISINI explique au Conseil Municipal qu'en prévision de l'ouverture de la 6^{ème} classe à l'école maternelle à la rentrée de septembre 2018 et après avis de la commission affaires scolaires et du bureau municipal, il est proposé au Conseil Municipal de signer un contrat de 20h00 par semaine pour un poste de 6^{ème} ATSEM à raison de 12h00 d'école et de 8h00 de cantine.

Monsieur le Maire dit que cette proposition a été vue en conseil d'école et en commission et évoqué avec Madame VERRIER, la directrice. Il y a effectivement une ouverture de classe mais en terme d'effectifs cela ne représente pas 20 à 30 enfants supplémentaires.

Madame MINISINI ajoute que les enseignants et la directrice de l'école maternelle sont très contents de cette proposition de 6^{ème} ATSEM à temps partiel. Ce temps partiel sera effectué sur la nouvelle classe de grande section avec la nouvelle institutrice.

Monsieur le Maire demande quels sont les effectifs prévus à la rentrée prochaine dans les 2 écoles.

Madame MINISINI répond qu'il est attendu 155 enfants en maternelle et 212 à 216 enfants à l'école élémentaire, sachant que le seuil de fermeture est à 208. Donc, à priori, il n'y aura pas de fermeture de classe à la rentrée prochaine à l'école élémentaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à la signature d'un contrat pour la création d'un poste de 6^{ème} ATSEM à temps partiel à raison de 12h00 d'école et 8h00 de cantine.

4. Affaires culturelles

Présentation : Emmanuelle LE GAL-MESME

a) Délibération portant approbation des tarifs des loisirs créatifs pour la saison 2018/2019

Madame LE GAL-MESME explique au Conseil Municipal que, pour la rentrée 2018, il est proposé au Conseil Municipal de reconduire les tarifs des loisirs créatifs de l'année dernière, à savoir :

➔ **DESSIN** - 25 séances.

Tarif unique enfant (-16 ans) : 100 €.

Tarif adulte (+16 ans) : 150 €.

➔ **COUTURE**

Adultes : 30 séances de 2 heures : 155 €

Enfants : 30 séances de 1 heure : 130 €

Les séances auront lieu à la maison des associations de l'espace George Sand, pour les cours de couture, le lundi après-midi jusqu'à 20h00 et pour les cours de dessin, tous les mercredis après-midi.

Le cours sont complets et représentent 12 enfants/8 adultes en dessin et en couture 8 enfants/10 adultes.

Elle ajoute que les participants au cours de couture sont très contents et remercient la municipalité pour les travaux qui ont été faits et les locaux rénovés. Les conditions d'exercice de leurs loisirs se sont nettement améliorées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord, aux propositions de tarifs présentées ci-dessus.

b) Délibération pour autoriser la mise en vente de lots de livres de la bibliothèque

Madame LEGAL-MESME dit au Conseil Municipal qu'il y a eu un désherbage des livres à la bibliothèque.

La commission culture a décidé de vendre les livres désherbés et propose de le faire dans le hall de l'école maternelle ou élémentaire le jour du forum des associations le samedi 1^{er} septembre prochain de 14h00 à 18h00.

Monsieur le Maire propose de s'installer à l'Envol.

Madame LE GAL-MESME lui répond que L'Envol est déjà occupé et qu'il faut beaucoup de place pour installer les livres. Elle dit que s'il fait beau, la vente se fera peut-être sur le parvis.

L'idée est de proposer des lots de 5 ouvrages maximum à 1 €. Les ouvrages seront tous identifiés Bibliothèque de La Bazoge, en sortie de stock.

Madame LE GAL-MESME ajoute qu'un encart dans L'Estival sera inséré pour annoncer cette vente.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à cette proposition de vente d'ouvrages par lot de 5 ouvrages (livres, magazines, revues...) au tarif de 1 €.




5. Jeunesse : délibération pour autoriser la mise en vente de jeux et mobiliers




Présentation : Valérie LEGROS

Madame LEGROS explique au Conseil Municipal que suite au déménagement de la ludothèque dans le cadre des travaux à venir, la commission jeunesse a procédé au déménagement du mobilier, des jeux, des jouets divers.

Beaucoup de tri a été fait et la commission jeunesse propose de vendre les jeux qui ne seront plus réutilisés soit parce qu'ils ne seront plus adaptés à l'espace, soit parce que le mobilier est trop ancien par rapport à la modernité des lieux. Et l'espace des 0-3 ans est un espace réduit par rapport à ce qu'il y avait auparavant.

Madame LEGROS présente les photos du mobilier à vendre au prix de 0.50 € à 10 € :

Livres pour enfants	1 € les 5	
Lot dinette / légumes	1 €	
Lot maquillage	0,50 €	
Lot protection enfants	1 €	
Chariot cubes	2 €	
Chaise pour poupée	0,50 €	
Cuisine en bois Lot de 4 meubles et une table à repasser	10 €	
Accessoire poupée (baignoire, lits, docteur)	1 €	

Jouets divers (camions, poupées, portique)	1 € les 5	
Trotteur	1 €	
Chaise bébé	0,50 €	
Table à langer	1 €	

Madame LEGROS explique également au Conseil Municipal qu'il y a du mobilier de bureau et de puériculture qui pourrait être vendu individuellement ou par lot en fonction des offres d'achat qui pourraient être faites :

<p>Un bureau bleu avec un meuble à 3 tiroirs</p>	
<p>2 tables hautes rondes avec pied central</p>	
<p>6 chaises bleues</p>	
<p>10 chaises en bois</p>	
<p>2 tables demi lune</p>	

4 petites tables ovales	
1 table ronde 4 pieds	
1 grand bureau + meubles	
1 armoire métallique	
1 commode	

Madame LEGROS dit que l'idée serait de réfléchir au mobilier qui pourrait être installé sur la commune dans les différents services ou dans des salles ou proposé à des associations, avant de le mettre en vente.

Monsieur le Maire dit qu'il faut peut-être voir pour réintégrer les tables et chaises auprès de la Communauté de Communes au sein de leurs différents services ou au profit des associations.

Il ajoute qu'il convient de proposer ce mobilier en premier lieu en interne au niveau des différents services de la mairie, puis au milieu associatif mais sans les stocker, pour leur compte. Ensuite ce mobilier sera proposé à la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe, puis mis en vente pour ce qu'il restera.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à cette proposition.

6. Ressources humaines : avis du Comité Technique Paritaire et de la Commission Administrative Paritaire concernant le transfert et la mise à disposition des agents à la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe et à la Maison Des Projets

Présentation : Bernard BALLUAIS

Monsieur BALLUAIS explique que le Conseil Municipal du 4 juin dernier a donné son accord de principe au transfert de Matthias CZINOBER à la communauté de communes Maine Cœur de Sarthe à compter du 9 juillet prochain et à la mise à disposition de Catherine DUGUÉ au profit de la Maison Des Projets, dans le cadre du transfert de compétence opéré des communes vers la communauté de communes Maine Cœur de Sarthe en matière d'ALSH enfance – jeunesse et dans le cadre de la mise en œuvre d'une action sociale transversale et d'animation globale de territoire.

Les instances paritaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Sarthe ont été consultées pour avis, comme cela est prévu par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Un avis favorable a été émis pour la mise à disposition de Catherine DUGUÉ au profit de la Maison des Projets et la commune est en attente d'un retour pour le transfert de Matthias CZINOBER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord au transfert de Matthias CZINOBER à la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de Catherine DUGUÉ à la Maison des Projets pour les petites et grandes vacances jusqu'à la fin de l'année.

Monsieur BALLUAIS ajoute que cela faisait dix ans que Matthias travaillait pour la commune. Il arrivait de Sablé-sur-Sarthe. Il a eu un poste très diversifié au démarrage et cela n'a pas toujours été facile. Il a su faire preuve d'une grande adaptabilité.

Monsieur BALLUAIS rappelle, concernant Catherine DUGUÉ, qu'elle part pour 3 semaines au mois de juillet à la Maison des Projets puis 2 semaines aux vacances de la Toussaint, pour l'année 2018.

Monsieur le Maire souhaite ajouter un point supplémentaire en matière de ressources humaines, concernant le service administratif qui va faire l'objet d'une réorganisation.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que Christelle LEPARC avait fait part de son souhait de quitter la partie administrative de la commune pour rejoindre l'école maternelle en tant qu'ATSEM.

Madame MINISINI complète en précisant que Christelle LEPARC souhaitait se reconverter et passer son CAP petite enfance. Cela nécessitait la réalisation d'un stage et elle a émis l'idée d'assurer les fonctions du poste de 5^{ème} ATSEM.

Monsieur DESCHAMPS avait proposé de lui faire réaliser une période d'immersion afin de confirmer le souhait de cette reconversion. Cette période d'immersion a été réalisée fin mai/début juin. Christelle LEPARC est passée de classe en classe. La commune a eu des retours très positifs de la part de Christelle LEPARC et de Madame VERRIER, et a donc décidé de l'accompagner dans cette démarche de reconversion.

Monsieur le Maire précise que, suite à cela, Christelle va rejoindre le service des ATSEM à partir du 1^{er} septembre prochain. Elle travaille à 80%, ce qui convient en terme d'heures.

A partir de là, un travail a été mené en mairie avec Monsieur BALLUAIS pour réorganiser les services internes de la mairie et de la fin des TAP. En tenant compte des transferts de charges vers la Communauté de Communes et notamment l'ALSH, il a été décidé de diminuer le temps nécessaire pour remplacer Christelle sur une base de 15h00.

Monsieur le Maire dit qu'une présentation du travail effectué en mairie avec Monsieur BALLUAIS et Madame ROUSSEAU sera faite au service administratif le jeudi 5 juillet.

Une présentation de l'organigramme et des tâches réservées à ce poste en soutien administratif, soutien secrétariat et soutien ressources humaines sera faite à toute l'équipe pour une mise en application à partir du 1^{er} septembre.

Suite à ce travail de mise à plat des différentes tâches administratives et de réorganisation de répartition des tâches en un pôle comptabilité/paye et un pôle étendu au secrétariat des ressources humaines, l'idée a été de voir en interne s'il n'y avait pas un agent qui aurait pu exercer ces missions à hauteur de 15h00, par rapport à des personnes qui travaillaient déjà à 35h00.

En interne, il a été émis l'idée de recevoir Catherine DUGUÉ, pour échanger avec elle car elle avait elle-même émis le souhait de se retirer de la Maison des Projets.

Monsieur le Maire reçoit Catherine DUGUÉ le jeudi 5 juillet au matin.

Il ajoute que Madame DUGUÉ souhaite rester personnel municipal et ne souhaite pas être rattachée à la Maison des Projets.

En début d'année 2018, cela n'était pas possible pour des raisons d'heures, d'organisation et de tâches et parce que le schéma tel qu'il est actuellement par rapport au poste des ressources humaines n'était pas le même.

Aujourd'hui, les choses ont changé. Monsieur le Maire va lui proposer ce poste pour compenser les mercredis qu'elle ne ferait pas en septembre au sein de la Maison des Projets et la fin des TAP.

De plus, Monsieur le Maire précise que Madame DORÉ a également accepté de travailler le mercredi et non plus le lundi dans le cadre de son temps partiel à 80%, ce qui fera un effectif constant sur toute la semaine.

Monsieur DELLIÈRE demande si Madame LEPARC assurait des permanences le samedi matin.

Monsieur le Maire dit qu'effectivement Madame LEPARC effectuait des permanences le samedi matin et ajoute que le personnel a aujourd'hui émis le souhait de ne plus travailler les samedis matins.

Des tableaux de suivi ont été mis en place pour enregistrer l'activité en mairie le samedi matin.

Monsieur BALLUAIS explique que le samedi, le service administratif effectue surtout des remises de passeport et Monsieur le Maire ajoute que, pour l'instant, il n'y a pas eu de décision par rapport aux samedis.

Que ces tableaux enregistrés depuis le mois de février sont en cours d'analyse et qu'il y a une réflexion à mener sur ce point.

Monsieur POMMÉ propose l'alternance d'un samedi sur deux.

Madame LE GAL-MESME répond que les gens ne se retrouvent pas dans ce schéma.

Monsieur le Maire dit que tout cela est à discuter et que la réflexion se poursuit.

7. Point sur les travaux en cours

Présentation : Christian BALIGAND

Monsieur le Maire présente un rapide point des différents travaux en cours sur la commune.

Travaux d'assainissement de la rue du Puits jusqu'à la rue du Frêne :

Les travaux vont démarrer la semaine prochaine par la rue du Puits et l'avenue Nationale et seront achevés au 31 juillet.

L'entreprise SOGEA reprendra les travaux fin août pour l'allée du Frêne et la rue du Frêne et devraient être achevés fin septembre/début octobre.

La traversée de l'avenue Nationale sera donc finie avant la reprise des transports scolaires de septembre.

Diagnostic d'assainissement :

Monsieur le Maire explique qu'une réunion a eu lieu le 3 juillet avec le cabinet d'études ARTELIA et l'Agence de l'Eau.

Il dit que vu le volume d'eau parasite, c'est-à-dire des eaux pluviales et des eaux de ruissellement qui s'élèvent à 30% ou 40% de la station, le Conseil Municipal doit prendre la mesure de l'importance de ce problème.

Il ajoute qu'une présentation du diagnostic sera réalisée à la mi-octobre.

Travaux d'enfouissement des réseaux, voirie et éclairage public rue de la Sauvagère :

Monsieur le Maire dit que les travaux d'enfouissement des réseaux se poursuivent.

Le chantier est entré dans la phase voirie. Il suit son cours.

Travaux de liaison douce et d'aménagement de sécurité avenue du Mans

Monsieur le Maire dit que l'entreprise COLAS va démarrer les travaux en septembre, après la rentrée.

Le dossier a été refait par rapport à la demande de subvention car il y a des règles en la matière. Le Département demande une bande piétonne de 3 mètres de large. Or, sur ce site, ce n'est pas possible sauf à faible coût.

Monsieur le Maire dit que la commune maintiendra la bande de 2.5 mètres comme cela était prévu au projet.

Il dit que sur une bande de 2.5 mètres, l'ensemble des usagers pourra se croiser.

Travaux de la médiathèque :

Ces travaux ont commencé en début de semaine. A priori, pour le moment, le planning, tel qu'il est annoncé, prévoit une fin de travaux à fin novembre.

Travaux de la Maison des Associations :

Monsieur MENU dit que les travaux sont finis à part quelques travaux de peinture.

Monsieur le Maire remercie Monsieur MENU pour l'investissement et le suivi de ce dossier et Monsieur RAUX pour le montage des dossiers d'accessibilité et de sécurité qui ont été validés par le SDIS.

Il propose au Conseil Municipal une visite en septembre de tous les bâtiments.

Travaux de la salle de danse :

Monsieur POMMÉ explique que les travaux d'isolation de la salle côté bardage en bois existant vont être réalisés la semaine prochaine. La salle sera interdite d'accès pour la semaine prochaine.

Travaux de la salle du Frêne :

Monsieur POMMÉ explique qu'une isolation extérieure va être réalisée en bardage de 2 couleurs et les portes seront changées prochainement.

Puisque le budget a été respecté et le permet, il est prévu de remplacer les rideaux par des stores déroulants occultants.

Travaux au cimetière :

Monsieur POMMÉ dit que des travaux au cimetière vont commencer la semaine prochaine. A savoir, abattage des tuyas, nettoyage du mur et pose de claustras.

Travaux d'installation du WiFi sur la commune :

Monsieur BALLUAIS dit que les travaux pour la pose du WiFi à l'échelle de la commune vont commencer.

Trois entreprises ont été consultées. La commune a reçu une réponse de la société PENTASONIC. Les travaux vont être réalisés pendant l'été après l'achat de tout le matériel nécessaire. Ils consisteront en l'installation d'antennes au château d'eau et de relais dans les différents bâtiments publics.

Il précise concernant l'école qu'elle bénéficiera à la fois du WiFi et d'un câblage dans toutes les classes.

Après l'achat du matériel en juillet et les premiers câblages, les travaux seront réalisés au mois d'août.

8. Affaires diverses

→ DEPART DU CREDIT AGRICOLE :

Monsieur le Maire dit qu'il a reçu la Direction Départementale et Régionale qui a annoncé le départ du Crédit Agricole au 1^{er} août.

Il dit ne pas être d'accord avec les chiffres de passage dans l'agence, à savoir une dizaine de passages par semaine.

Un distributeur automatique de billets sera installé au U Express à partir du 15 juillet.

→ DETR 2018 :

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal qu'il a été informé de l'attribution d'une subvention de 236 800 € au titre de la DETR 2018 de l'Etat, pour les travaux d'extension et de rénovation de l'école maternelle.

→ RETOUR DE LA REUNION SUR NUISANCES SONORES DE LA LGV :

La réunion s'est tenue le 8 juin. Un rassemblement avait eu lieu devant la Préfecture le 31 mai.

Le Préfet a reçu les associations et représentants d'élus.

Le vendredi 8 juin, une réunion a eu lieu avec les élus, EIFFAGE, la SNCF, tous les services de l'Etat, les sénateurs, les députés, pour présenter les résultats des 60 points de mesure sonore.

Monsieur le Maire dit que les décibels et les valeurs mesurées sont situées en moyenne entre 35 et 58 décibels le jour et entre 24 et 44 décibels la nuit.

Soit dans des moyennes normées.

Les associations ne sont pas satisfaites. La loi européenne dit qu'il ne faut pas prendre la moyenne mesurée. Le pic de décibels enregistré est la mesure qui doit être retenue.

Les associations des usagers et élus ont essayé de s'appuyer sur cette loi et de la faire appliquer.

Seule une baisse de la vitesse pourrait permettre de diminuer les décibels mais faire perdre 7 minutes sur la ligne.

Une rencontre a eu lieu avec Monsieur Le Président, Monsieur le Premier Ministre, Monsieur HULOT et Monsieur le Préfet.

PRESENTATION DES PERSPECTIVES PAR MONSIEUR LE PREFET :

Monsieur le Préfet annonce que la ministre des Transports a confié le 30 mai dernier, une mission de médiation et d'expertise au Conseil Générale de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) Il insiste sur l'attention que portent les services de l'Etat aux réactions des riverains et considère qu'il n'en aurait pas été de même quelques décennies plus tôt.

La mission du CGEDD aura 4 objectifs :

- 1) Etablir des critères objectifs pour identifier les habitations les plus exposées aux nuisances sonores,
- 2) Pour les situations les plus sensibles, examiner l'opportunité et la faisabilité des solutions telles que des compléments de protection phonique, voire ponctuellement un rachat des habitations,
- 3) Identifier les modalités de financement et le calendrier de mise en œuvre des mesures,
- 4) Proposer toute recommandation utile en matière d'évolution de la réglementation afin de mieux tenir compte des émergences du bruit.

De plus, Monsieur le Maire précise que sur la ligne Le Mans/Rennes, la SNCF va installer un nouveau TGV qui doit faire moins de bruit.

➔ REGULARISATION DES OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL :

Monsieur le Maire explique que le bar, LE DEAUVILLE, dans le cadre de la mise en accessibilité de son établissement, doit se conformer aux normes incendie et aux normes d'accessibilité. Et dans le cadre de la mise en accessibilité de sa terrasse, il lui est demandé l'autorisation d'occupation du domaine public de la commune.

Or, une délibération du Conseil Municipal est nécessaire concernant le montant de la redevance qui pourrait lui être demandée pour régulariser la situation.

Monsieur le Maire dit que l'euro symbolique n'est pas possible et propose d'appliquer un tarif de 10 euros l'année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à cette proposition.

➔ Monsieur DELLIÈRE demande ce qu'il en est des dégradations de la commune.

Monsieur le Maire dit que toutes les semaines il est enregistré 3 à 4 dégradations sur la commune, que ces actes d'incivilité et de vandalisme durent dans le temps et trouve cela inquiétant.

Il en appelle encore à tous les élus et tous les habitants d'être vigilant.

La gendarmerie est prévenue et appuie ses visites.

➔ Madame HERCÉ précise qu'un projet de multi-accueil sur Neuville sur Sarthe va voir le jour. Les travaux vont bientôt démarrer pour une ouverture du site début 2020.

Elle ajoute que, concernant les mercredis, deux réunions se sont tenues pour l'organisation des mercredis à la rentrée de septembre. Il y aura 3 possibilités d'accueil : à la journée, le matin avec repas, l'après-midi sans repas. Des navettes inter-sites entre La Bazoge et Montbizot sont prévues matin et soir. L'accueil de loisirs sera ouvert de 7h30 à 18h30.

➔ Prochain Conseil Municipal : début septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30. Monsieur le Maire souhaite à tous les conseillers municipaux de passer de bonnes vacances d'été.